



BONNE LECTURE !



Retrouvez ce bulletin sur oslon.fr
Une newsletter est à votre disposition sur ce site.

Octobre 2016
Bulletin municipal n°35

Edito

En ce début d'automne, les activités ont redémarré pour tous.

Qu'elles soient professionnelles, sportives, culturelles ou en simples loisirs, ces occupations remplissent notre quotidien.

Ce moment est privilégié pour conforter ou découvrir de nouvelles disciplines ; osons ...

La diversité proposée localement ou dans l'intercommunalité permet d'éviter l'isolement de chacun.

Venez vous renseigner à l'accueil de votre mairie ou sur le net.

Si vous voulez initier d'autres activités collectives, venez nous en faire part.

Pour un futur partage ...

Le Maire
Yvan NOEL



Information locale :
Fermeture mairie le lundi 31/10 et le samedi 12/11.

Dans ce numéro

Edito	Page 1
Octobre rose	Page 2
RPI	Page 2
Ad'Ap	Page 3
Travaux de voirie	Page 3
Travaux rénovation appartements	Page 4
Site internet	Page 4
Bibliothèque	Page 4
Université d'été	Page 5-6
PLUI	Page 6
Les associations	Page 6
Recensement	Page 7
Espace Habitat Conseil	Page 7
Containers à verre et journaux	Page 7
Grand Chalon Tour (2)	Page 8
Risques incendie	Page 9
Mot du Glaud'	Page 10
Champignons	Page 10
Dans nos jardins	Page 11
A vos agendas	Page 12
Ils nous ont quittés	Page 12
Naissance	Page 12

Commission de rédaction : Gérard MENAND (Rédacteur en chef) ; Aline ROUSSEAU ; Apolline LE ROMANSER ; Bruno GENDRAULT ; Claude SEURRE ; Evelyne REUFLY ; Haja RAMAROKOTO ; Jean - Michel GUYOT ; Joël BURDY ; Laurent BOURDON ; Marie - Laure CAHUET VERGER ; Valérie BESSARD MANDRILLON ; Yvan NOEL.

Octobre rose



Comme vous l'avez peut être constaté, notre Mairie a été éclairée en rose chaque soir d'octobre. Il s'agit d'une démarche solidaire avec l'action nationale **Octobre rose** menée par l'association « Le cancer du sein, parlons-en ! » dans le but d'informer, communiquer, partager et vaincre le cancer du sein.



Les cancers du sein en quelques chiffres :

- En France, le cancer du sein est le 1er cancer chez la femme et celui qui entraîne la plus grande mortalité avec 11 600 décès chaque année.
- Une femme meurt d'un cancer du sein toutes les 53 minutes dans le monde.
- Dans plus de 8 cas sur 10, ce cancer touche des femmes âgées de 50 ans et plus.
- Près de 50% des cancers du sein sont diagnostiqués entre 50 et 69 ans et environ 28% sont diagnostiqués après 69 ans.
- Environ 10 % des cas de cancer du sein se manifestent chez les femmes âgées de moins de 35 ans.
- 1% des cancers du sein concerne des hommes.
- Les cancers du sein les plus fréquents (95 %) sont des adénocarcinomes, qui se développent à partir des cellules épithéliales de la glande mammaire.
- 5% seulement des cancers sont d'origine génétique et 85% sont sporadiques et isolés.
- 50% des cancers du sein n'ont aucune cause identifiée
- **Aujourd'hui dans le monde, 3 cancers du sein sur 4 en moyenne sont guéris.**
- En plus du risque de récurrence du cancer au niveau du sein traité, une femme qui a eu un cancer du sein a un risque 3 à 4 fois plus élevé de développer un nouveau cancer du sein qu'une femme du même âge. Ce risque justifie un suivi régulier et prolongé.



S'il est dépisté à un stade précoce (c'est-à-dire à un stade peu avancé de la maladie), ce cancer peut être guéri dans 9 cas sur 10.

Regroupement Pédagogique Intercommunal

La réflexion commune avec CHATENROY en BRESSE pour une mise en place optionnelle d'un RPI est toujours en cours.

Nous avons commencé par un diagnostic des effectifs pour les années à venir.

Nous regardons en réunions « élus – enseignants » les différents scénarios possibles en fonction des niveaux.

Nous pesons les avantages et les inconvénients, en ayant toujours à l'esprit l'intérêt des enfants.

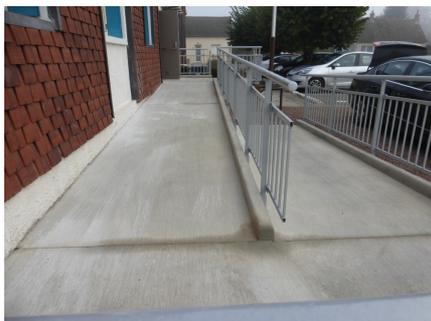
Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce dossier et si nous maintenons cette projection, vous serez sollicités pour participer à des réunions préparatoires organisationnelles.

A ce jour, aucune décision n'est prise.



Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)

✓ Restaurant scolaire



Les travaux extérieurs pour l'accessibilité ont été effectués durant les vacances scolaires. Quelques finitions sont à faire. Quant à la conformité des toilettes, les travaux sont programmés sur la période juillet/août 2017.

✓ Local des Associations



Des toilettes conformes ont été créés dans le prolongement du local, les travaux sont terminés et la mise en service est effective. L'aménagement des accès en enrobé est programmé afin de compléter la conformité.

✓ Entrée Mairie



L'accessibilité à l'entrée du secrétariat a été réalisée.

✓ Entrée École Maternelle



Un cheminement en enrobé a été réalisé pour contourner le bâtiment jusque dans la cour.

Travaux de voirie

x Travaux Rue de la Chaînerie

Avant les vacances, l'entreprise Gasquet a effectué l'ensemble des travaux concernant l'enfouissement des fils électriques et téléphonique. Le grand Chalon a finalisé la pose des derniers compteurs en limite de propriété.

Les branchements ont été effectués en septembre et Eurovia a commencé les travaux sur la voirie, trottoir et caniveaux. Un ralentisseur est mis en place afin de limiter la vitesse. L'ensemble des travaux devrait être terminé au plus tard début novembre.

Nous invitons les piétons à utiliser les trottoirs afin de dégager la voirie.

Merci aux riverains pour leur patience pendant toute la durée des travaux.



x Travaux Ancienne route de CHALON/Pièce aux Roux

La réfection des chaussées est programmée pour 2017, suite au renouvellement de la conduite d'eau potable par le Grand Chalon.

Travaux rénovation appartements



En 2017, nous envisageons la rénovation des deux logements situés au premier étage du bâtiment école ; ces appartements font partie de notre parc locatif.

L'état de vétusté et le niveau moindre de confort thermique et énergétique nous engage à une redistribution des pièces et une reprise complète des lieux.

Nous allons renouveler les chaudières individuelles, remplacer les fenêtres et reprendre l'isolation des sols et plafonds.

Nous en profiterons pour améliorer l'acoustique du bâti, l'école de musique œuvrant sous ces logements.

Nous en sommes à l'étude de Maîtrise d'ouvrage et l'analyse financière des travaux avec la recherche des subventions possibles pour ce type d'opération.

Site internet d'OSLON

Notre site a fait l'objet d'une attaque et de fait n'était plus sécurisé ; un message d'avertissement s'affichait (site malveillant).

Nous sommes intervenus auprès de l'hébergeur gérant notre dossier afin que notre site soit "nettoyé" et donc sécurisé.

A la date du 18 octobre, le nécessaire a été effectué et depuis notre site est accessible sans risque. Une mise à jour est en cours d'élaboration.



Bibliothèque

La bibliothèque municipale existe depuis 1991, installée dans ses locaux depuis 1998 et informatisée depuis 2006.

7 bénévoles dont 2 diplômées sont présentes pour vous renseigner, vous guider dans vos lectures ou celles de vos proches. (Marie-Christine NATELLI, Geneviève LOGEN, Juliette BUGAUD, Danièle JACQUEMIN, Claudette LACROIX, Janine MAUCHAMP, Josette TAVERNIER).

Plus de 6000 ouvrages dont 3660 pour les jeunes sont à votre disposition.

Pour agrémenter cette activité, les bénévoles organisent, composent, montent des expositions sur des thèmes choisis ; illustrées par des travaux d'art plastique des CP-CE 1 d'Evelyne REUFLY.

Les horaires d'ouverture sont :

Les mercredis de 16 h 00 à 18 h 45

Les samedis de 11 h 00 à 12 h 15

Et désormais les mardis de 16 h 00 à 18 h 00

Venez vous cultiver par des instants conviviaux et à votre rythme...

L'inscription et le prêt sont gratuits...



Universités d'été

La 3ème Université d'été du Grand Chalonnais réservée aux élus des conseils municipaux a eu lieu le samedi 10 septembre 2016 au Colisée. Les élus des 14 communes qui rejoignent notre Agglomération au 1er janvier 2017, en plus des 37 membres actuels, ont été conviés à cette journée d'informations et d'échanges.

Le matin, 4 ateliers ont été organisés :

- **L'atelier finances** : Moyens financiers et techniques pouvant aider les communes à faire aboutir leurs projets (Recherche de subventions)

Présentation détaillée des conditions d'éligibilité.

- FAPC (Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux, créé en 2008) et FRIPL (Fonds de Relance de l'Investissement Public Local, créé en 2015),

- Fonds d'aide aux communes sinistrées (votés en urgence suite aux inondations).

- L'expertise du Syndicat Mixte du Chalonnais aide les communes membres à optimiser les demandes de subventions.

- SATeC (Service d'Appui Technique aux Communes), Maîtrise d'ouvrage pour les projets des communes du Grand Chalonnais.

- **L'atelier attractivité du territoire** :

Ce thème a été traité sous plusieurs aspects :

- Touristique : aide du Grand Chalonnais pour revaloriser les bâtiments historiques afin d'accroître l'attractivité. L'effort dans le domaine touristique sur CHALON et dans les communes du Grand Chalonnais est une vitrine pour tous.
- Economique et Industriel : Le projet SaôneOr consiste à la revalorisation des bâtiments de manière à attirer des entreprises du tertiaire. L'aménagement des points d'accès avec la création d'une nouvelle sortie d'autoroute au niveau de CHAMPFORGEUIL sur l'A6 facilite l'accès à la zone.
- Technologique : installation de la fibre sur la Zone Nord de manière à favoriser l'implantation des entreprises. Valorisation de l'Ensam avec la réalité virtuelle.
- Universitaire : création d'un master 1 en art visuel, diplôme manquant dans le cursus sur CHALON.

- **L'atelier environnement** :

Le Grand Chalonnais aide les communes qui ont subi des inondations au printemps dernier.

Si les causes apparentes restent toujours les mêmes avec les suppressions des haies dans les champs (bocages), les drainages des parcelles agricoles et les constructions de plus en plus nombreuses, les dégâts sont de plus en plus importants avec toutes ces précipitations subites et inattendues.

Le « Grand Chalonnais » prendra la compétence eau pluviale avec gestion des écoulements en 2018 mais n'attendra pas cette date pour lancer une étude hydraulique sur tout le territoire dès l'année 2017. Ceci permettra de commencer certains travaux à partir de 2018 avec l'attribution de budget spécifique.

La gestion des déchets qui reste une préoccupation principale et n'est pas une évidence dans les immeubles collectifs ainsi que dans les collectivités. Il ne faut pas oublier le compostage qui est une solution pour les déchets verts. Les déchetteries deviendront de plus en plus modernes et adaptées au niveau des horaires mais seront de moins en moins nombreuses. Celle de St Marcel restera en place pour les habitants de la Bresse Chalonnaise.

Le ramassage des déchets ménagers avec les bacs verts ainsi que celui des cartons et des plastiques avec les bacs jaunes reste inchangé, celui des papiers qui était effectué par le «relai » n'aura plus lieu. A partir de janvier 2017, vous aurez à votre disposition des colonnes déposées sur les plateformes actuelles (2 pour OSLON) et dans lesquelles vous déposerez vos papiers, revues etc ...en même temps que vos bouteilles vides et autres verres dans les containers spécifiques.

Continuez à trier sans relâchement, nous limiterons les coûts et la taxe « ordure ménagère ».

➤ L'atelier solidarité

La solidarité fait partie de nos préoccupations quotidiennes.

Quelles sont les actions concrètes mises en œuvre par le Grand Chalon et les communes?

- Il existe des commissions à la population ouvertes à toutes les communes du Grand Chalon, visant à améliorer le quotidien de chacun (hébergement d'urgence, accueil de jour, épicerie sociale, association Crésus...)
- Les projets de nouvelles structures sont en cours, permettant d'accueillir les enfants dans des conditions de qualité.
- Le Grand Chalon souhaite encadrer et définir les conditions d'accueil des gens du voyage et de passage.
- La désertification médicale est un problème majeur sur le Grand Chalon et la région en général. Le Grand Chalon se montre soucieux de cette problématique et tente de trouver des solutions durables sous forme de promotion du territoire.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Des sessions de travail par secteur définissent les règles de zonage, le règlement urbanistique et les différents modes de déplacements.

Une permanence pour le secteur de la Bresse chalonnaise est prévue le 25 novembre de 16 h à 19 h à la mairie de SAINT MARCEL afin de répondre à vos questions (sur rendez-vous).

Nous restons également à votre disposition en mairie.

Les associations au cœur du village

L'animation est assurée par l'ensemble des bénévoles des associations ; ces derniers contribuent au bien vivre de la commune.

Certaines entités gèrent des activités pour leurs propres adhérents et s'associent aux manifestations programmées le long de l'année.



« Ambiance & loisirs » fonctionne différemment ; elle a pour vocation principale de collecter des fonds afin de financer tout ou partie des activités organisées par les écoles.

Nous vous encourageons à participer aux différentes manifestations proposées ; ces moments sont conviviaux et assurent la cohésion indispensable de notre commune.

Nous sommes tous concernés pour maintenir ce tissu associatif, par respect pour l'engagement des bénévoles et pour éviter l'isolement social des oslonnais.

N'hésitez pas à proposer vos services auprès de l'ensemble des associations ; le renouvellement régulier des bénévoles engagés est prépondérant pour les maintenir dans le temps.

Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen, est en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorisation publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'informations sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application gratuite « Ma JDC ».



Espace Habitat Conseil du Grand Chalonnais

L'Espace Habitat Conseil est un facilitateur pour les projets liés à l'habitat.

L'ANAH (Agence nationale de l'Habitat) a revu son régime d'aide et un plus grand nombre de foyers peut prétendre aux aides proposées. L'ANAH peut attribuer une aide de 35 % à 50 % du montant HT des travaux d'amélioration de l'habitat. Le Grand Chalonnais et le Département versent une prime forfaitaire complémentaire.

L'Espace Habitat Conseil accompagne les propriétaires dans leur démarche et analyse chaque situation afin de vérifier l'éligibilité à ces nouvelles aides.

Des aides existent aussi pour réaliser des travaux de maintien au domicile (adaptation d'une salle de bain ou d'un escalier par exemple).

Pour plus de renseignements : habitatconseil@legrandchalon.fr ou 03.58.09.20.45 ou bien sur place sans rendez vous (7 rue Georges Maugey à CHALON) du mardi au vendredi (9h-12h30/13h30-17h30)

Containers à verre et journaux

Le Grand Chalonnais a mis en place sur les plates forme de collecte des nouveaux containers :



*container avec hublots bleu
pour les journaux*



*container avec des hublots de couleur verte
pour le verre*

Rappel : - Le verre culinaire (verre à boire) est à déposer dans la poubelle verte car non recyclable.
- Les bocaux avec la monture métallique sont recyclables, donc dans container à verre.

Merci de bien respecter le tri entre journaux et verre.



Grand Chalons Tour (2)

LA STATION D'EPURATION



Gérée par le Groupe Suez, la station d'épuration à laquelle 11 communes du Grand Chalons sont rattachées emploie 8 personnes. Les eaux usées provenant des habitations individuelles et des industries de ces communes sont acheminées à travers le réseau d'égouts. En moyenne, 15 600 m³ d'eau polluées arrivent chaque jour.

Après un pré-traitement qui permet d'enlever les déchets solides, les sables et particules lourdes, les graisses, c'est un traitement biologique qui poursuit les opérations afin de retirer la pollution issue des détergents et produits lessiviels.

L'eau épurée passe dans un clarificateur dans lequel les boues se déposent et sont aspirées.

Une fois cette dernière phase terminée, l'eau peut rejoindre la Saône,

Les boues, quant à elles, étant riches en bactéries, sont épaissies et additionnées de Chlorure ferrique et de chaux pour être utilisées comme engrais agricole. D'autres communes sont équipées de lagunes pour le traitement des eaux usées.

LA GESTION DES DECHETS

Le Grand Chalons a mis en place un système de collecte en porte-à-porte pour l'ensemble des communes avec des bacs à couvercles verts pour les ordures ménagères et des bacs à couvercles jaunes pour les emballages. Le Grand Chalons gère également la distribution et la maintenance de ces bacs.

Chaque matin, les camions partent à 4 H 45 pour des circuits identifiés.



Les équipes sont composées de 3 personnes : 1 chauffeur et 2 ripeurs.

Au-delà de la démonstration du fonctionnement des camions, chacun a pu éclaircir ses doutes quant au tri et repartir avec un guide pratique que vous pouvez également vous procurer dans toutes les mairies du Grand Chalons.

SAONEOR (Ancien site KODAK)

A l'arrêt de ses activités en 2005, l'entreprise KODAK comptait encore 1200 salariés.

L'Etat, la Région, le Département et le Grand Chalons unissent leurs efforts afin de faire de l'ex ZI Nord le plus grand parc industriel entre Paris et Lyon, un moteur de croissance pour l'économie et l'emploi dans le Grand Chalons.



Saôneor, ce sont "trois pôles" qui se partagent les plus de 550 ha de la zone :

- le Campus industriel (l'ex-usine Kodak) soit 73 ha,
- la Zone industrielle « historique » couvrant 382 ha,
- la réserve foncière de 108 ha (rachetée à KODAK), située pour l'essentiel au nord, sur le territoire des communes de FRANGES et de VIREY-LE-GRAND.

Dans la continuité des actions déjà réalisées afin de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises (fibre optique, routes...), un nouvel échangeur autoroutier sera prochainement créé pour permettre une liaison directe.

Risques incendie

Un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes.

Que faire en cas d'incendie ? À chaque situation, la bonne réaction.



Si l'incendie se déclare chez vous :

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication par les fumées précédant la venue des flammes.
- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et n'emportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers en composant le 18 ou le 112.

Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier :

- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas.
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient.
- En cas de fumée dans la pièce, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes).



Si l'incendie est au-dessus :

- Sortez par l'issue la plus proche.

Appeler les pompiers sans délai fait gagner un temps précieux.

Répondre calmement à leurs questions permet de localiser l'incendie plus rapidement.



Quelles précautions prendre ?

- Vérifier vos installations d'électricité, de gaz et de chauffage (notamment les inserts et les cheminées).
- Ramoner les conduits et les cheminées une fois par an.
Pour votre sécurité, ces tâches doivent être exécutées par des professionnels.
- Si vous avez des extincteurs, vérifiez-les régulièrement.

Testez, vérifiez la date de validité et l'état de batterie de vos détecteurs Autonomes de fumée ou de monoxyde de carbone

Comment éviter les risques ?

Avec de la vigilance et des gestes simples :

- Éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit.
- Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants (qui ne doivent jamais rester seuls à la maison).
- Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.
- Laisser les produits inflammables loin des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...
- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.
- Ne pas laisser les appareils électriques en veille.
- Brancher un seul appareil par prise électrique.
- Avoir un extincteur chez soi.

Mot du Glaud'

J'sais pas touje c'que j'veux écrire. Y'est pas facile de trouver qoué dire tous les trois moués.

J'vas vous causer aujd'heu d'la rue d'la Chaînerie. Les travaux avançant tout doucement. Mais squ'ou là j'crais ben qu'on entre dans la finition. Y'en reste à peu près pou un moué.

C'est-à-dire qu'au 15 novembre ou au pu tard à la fin du moué y va être fini.

Vous avez vu qu' tous les fils apeu les poteaux sont partis. Les tuyaus d'iau apeu d'égoûts sont tous r'mis en place c'ment y faut. Y'a pu qu'à faire la route apeu l'trottoir. Les caniveaux sont à peu près tous pousés. Célà qui s'y ont pas fait ou fait faire faudra y songi. L'entreprise va vous raccorder tout ça au tarau.

Les travaux su la route sont normalement en train d'se faire à l'heure où le bulletin est pousé dans vos bouêtes à lettres. J'suppose que tous célà qui vouillant faire faire yo entrées ou yo cots ont vu l'entreprise pou faire des devis apeu profiter des tarifs pendant qu'és sont su place.

On va vous en faire un'autoroute mais y'és pas pou sans qui faudra rouler c'ment des fous. Y va y avouère un ralentisseur qui va être brament haut alors attention les amortisseurs des autos, apeu si y va pas on va y mettre un gendârme aveu son radar.

Pendant tout l'temps qu'és traveillant la rue est rien qu'autorisée aux riverains. Alors si vous viez passé pu d'auto apeu des bus dans la rue des Renards, y'és normal tout le monde est dévié pou là.

Allez y'est prou pou s'quou là, l'prochain coup j'vous souhaiterai la boune année.



Champignons

En ce début d'automne, petit coup de projecteur sur une des reines de nos bois.

Parfois nommée **corne d'abondance**, mais plus souvent **trompette des morts** ou **trompette de la mort**, cette craterelle est — malgré ces noms sinistres dus à sa forme et à sa couleur de deuil — un **champignon** comestible des plus appréciés que l'on cueille dans les forêts européennes. Son nom scientifique est **Craterellus cornucopioides**, crater signifiant vase en latin. Ce champignon peut être desséché ou réduit en poudre sans inconvénient. Il peut être accommodé de différentes façons mais une consommation par trop importante entraînerait des occlusions intestinales, le champignon ne se désagrégant pas avec les sucs gastriques de l'intestin.

C'est un champignon assez proche de la **girolle**, mais qui est entièrement creux et dont l'**hyménium** n'est pas plissé.

Cette espèce très répandue pousse par groupes essentiellement dans les forêts de feuillus (hêtres, chênes, châtaigniers, noisetiers) et apprécie les sols lourds très humides. Elle pousse en automne (d'août à novembre), et est très abondante après de fortes pluies. Apparemment, elle pousserait par cycles de 5 ans où elle serait alors très abondante. Il est difficile à distinguer à cause de sa couleur sombre, de sa petite taille (rarement plus de 10 cm) et parce qu'il est souvent recouvert de feuilles mortes. Très peu charnu, le champignon est semblable à une trompette ou à un entonnoir. L'extérieur est gris, l'intérieur noir ou fauve.

Attention, en cas de doute, l'ensemble de votre panier doit être contrôlé en pharmacie avant consommation.

Dans nos jardins...

...La tanaisie

La tanaisie, plante vivace herbacée rustique (résistante à - 15 °C) et aromatique se rencontre à l'état sauvage dans les haies et les champs.

Les tiges rigides et dressées sur un mètre de haut se terminent, l'été, par plusieurs petits capitules jaune citron, serrés les uns contre les autres.

Les feuilles vert foncé sont finement divisées et les lobes sont dentés. Froissez les feuilles et l'air s'emplit d'une odeur puissante et camphrée.

De la famille des asteracées, facile à cultiver, la tanaisie est l'**alliée du jardinier**.

En effet, outre son côté ornemental, elle est utile pour lutter de façon naturelle contre les parasites grâce à ses fleurs et ses feuilles qui possèdent des propriétés insectifuges pour :

- **Éloigner** : fourmis, divers pucerons, diverses mouches et autres insectes.
- **Éliminer** (bloquer la ponte et l'alimentation des larves) : doryphores, carpocapses, piérides et pucerons du chou...



En association, la tanaisie stimule les rosiers, les framboisiers et les pêchers.

En agriculture biodynamique, elle est également utilisée pour ses vertus fongicides contre la rouille et le mildiou (notamment rouille du groseillier et mildiou de la pomme de terre).



Recette de l'infusion de tanaisie pour lutter contre les insectes :

Plongez 300 g de tanaisie fraîche (feuilles et fleurs) grossièrement broyée (ou 30 g de fleurs et feuilles séchées) dans 1L d'eau de pluie froide. Couvrez et portez à ébullition, laissez refroidir à couvert, puis filtrez. Pulvériser l'infusion diluée à 1/20e (1L pour 20L d'eau) sur les plantes.

Recette de l'extrait fermenté ou purin de tanaisie pour lutter contre la rouille et le mildiou :

Faites macérer 1 kg de plante fraîche (ou 100 g de plante sèche) dans 10L d'eau de pluie. Laissez fermenter au soleil quelques jours. Lorsqu'il n'y a plus d'écume, la fermentation est terminée : le purin est prêt. Filtrez et stockez l'extrait fermenté à l'abri de la lumière et diluez à 5 ou 10 % pour une pulvérisation.

